



La pension alimentaire par mandat cheque

Par **vocalise75**, le **29/07/2015** à **07:13**

Bonjour.

Voici ma question:

J'ai une fille de 5 ans avec le papa qui n'as pas de droit parentales sur elle .Le papa a seulement deux droit de visite par moi avec son enfant dans un centre médiatisée.

Le papa me doit verser chaque mois une pension alimentaire..Il le faisait toujours par amandat cashe .

Et maintenant il me réclame de lui donner mon ribe bancaire pour faire le virement direct et moi je ne veux pas lui donner mon RIB.

Est ce que j'ai le droit de ne pas donner a papa le numero de RIB.. ?je voudrais que il continue de me régler la pension alimentaire par mandat cash.

Je vous remercie par avance de votre reponse.

Par **moisse**, le **29/07/2015** à **07:37**

Bonjour,

[citation] amandat cashe . [/citation]

Vous voulez dire "mandat cash" ?

[citation]je voudrais que il continue de me régler la pension alimentaire par amanda cashe.

[/citation]

Vous ne pouvez pas lui imposer ce mode de paiement au demeurant couteux et qui impose un déplacement à la Poste.

Si vous ne lui communiquez pas votre RIB, les paiements seront suspendus un jour ou l'autre et vous devrez courir un bon moment, faire intervenir la justice.....pour finir par lui donner un RIB.

Par **vocalise75**, le **29/07/2015** à **08:25**

oui, pardon j'ai voulu dire mandat cash (excusez moi j'ai un problème avec mon clavier)

Par **cocotte1003**, le **29/07/2015** à **10:48**

Bonjour, qu'est ce qui vous ennuie dans le fait de donner votre Rlb ? cordialement

Par **vocalise75**, le **29/07/2015** à **16:38**

j'ai peur que il pourra faire quelque chose de mal avec mon RIB...

Par **cocotte1003**, le **29/07/2015** à **19:14**

Il ne pourra rien faire d'autre sue des virements avec votre RIB, cordialement